



# REGISTRE DES LOBBYISTES

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS  
2018-2019

La présente publication a été produite par  
la Direction des registres et de la certification  
du ministère de la Justice du Québec.

Une version électronique de ce document est  
accessible sur le site Web du Registre des  
lobbyistes ([www.lobby.gouv.qc.ca](http://www.lobby.gouv.qc.ca)).

ISBN : 978-2-550-85099-1 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-85100-4 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

© Gouvernement du Québec, 2019

# MESSAGES À LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Madame Sonia LeBel  
Ministre de la Justice  
Édifice Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église  
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

À titre de conservateur du Registre des lobbyistes et conformément à l'article 24 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités du Registre des lobbyistes pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général associé  
aux registres et à la certification,



M<sup>e</sup> Christian G. Sirois, conservateur  
Québec, octobre 2019

Monsieur François Paradis  
Président  
Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

En conformité avec l'article 24 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, je vous transmets le rapport d'activités du Registre des lobbyistes pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre de la Justice,



Sonia LeBel  
Québec, octobre 2019

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Nombre de lobbyistes inscrits .....	8
Tableau II : Nombre de déclarations et d'avis.....	9
Tableau III : Nombre de lobbyistes actifs.....	9
Tableau IV : Nombre d'entreprises et d'organisations ayant au moins un lobbyiste actif .....	9
Tableau V : Nombre d'ordonnances de confidentialité .....	10
Tableau VI : Répartition des consultations .....	10
Tableau VII : Effectif utilisé au 31 mars 2019 .....	13
Tableau VIII : Heures rémunérées au 31 mars 2019.....	13
Tableau IX : Jours de formation selon les catégories d'emploi .....	13
Tableau X : Répartition, par champ d'activités, des dépenses de formation spécifique au Registre des lobbyistes .....	14
Tableau XI : Évolution des dépenses en formation .....	14
Tableau XII : Résultats 2018-2019 – Comparatif avec budget et résultats 2017-2018 (en milliers de dollars).....	15

## **Registre des lobbyistes**

Direction des registres et de la certification  
Ministère de la Justice  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 7.07  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Site Web : [www.lobby.gouv.qc.ca](http://www.lobby.gouv.qc.ca)  
Courriel : [services@lobby.gouv.qc.ca](mailto:services@lobby.gouv.qc.ca)  
Téléphone :  
514 864-5762 (Montréal et les environs)  
418 528-5762 (Québec et les environs)  
1 855 297-5762 (sans frais)  
Téléimprimeur (ATS) : 514 864-9373  
Télécopieur : 514 864-4867

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LE MESSAGE DU CONSERVATEUR DU REGISTRE DES LOBBYISTES ET LA DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES .....</b>	<b>4</b>
<b>LA PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION .....</b>	<b>5</b>
1. La mission, la vision, les valeurs et le rôle des intervenants .....	5
1.1 Le contenu du registre .....	5
1.2 Les responsabilités dévolues au conservateur .....	5
1.3 Le commissaire au lobbying .....	5
2. L'organisation administrative .....	6
3. Les services offerts .....	6
3.1 L'inscription .....	7
3.2 La consultation.....	7
4. Les faits saillants 2018-2019 .....	8
4.1 Nombre d'inscriptions .....	8
4.2 Nombre de consultations du registre .....	10
4.3 Nombre d'appels reçus et de projets présentés .....	10
4.4 Commentaires visant l'amélioration.....	10
4.5 Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbying .....	10
4.6 Couverture médiatique .....	11
<b>LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>12</b>
5. La disponibilité de la consultation .....	12
6. La disponibilité du service Web d'inscription .....	12
7. Le traitement des déclarations et des avis .....	12
8. Le délai de réponse aux appels.....	12
<b>L'UTILISATION DES RESSOURCES .....</b>	<b>13</b>
9. L'utilisation des ressources humaines .....	13
9.1 La formation et le perfectionnement du personnel .....	13
10. Les ressources informationnelles .....	14
11. Les ressources budgétaires et financières .....	15
<b>LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES .....</b>	<b>16</b>
<b>LES PERSPECTIVES 2019-2020 .....</b>	<b>17</b>

# LE MESSAGE DU CONSERVATEUR DU REGISTRE DES LOBBYISTES ET LA DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

L'utilisation croissante du registre des lobbyistes par les parties prenantes, qu'il s'agisse de citoyens, de lobbyistes ou de titulaires de charge publique démontre toute la pertinence de la tenue de ce registre, ainsi qu'une sensibilité grandissante de la population à l'égard des activités de lobbyisme au Québec.

En effet, un simple coup d'œil aux statistiques de consultation et d'inscription au registre au cours des quinze dernières années nous rappelle tout le chemin qui a été parcouru depuis sa création. En effet, aux termes de l'exercice financier 2018-2019, on compte 20 fois plus de consultations du registre qu'en 2003-2004, soit 164 565 consultations plutôt que 7 327. De plus, 25 fois plus de lobbyistes se sont inscrits au registre au courant du dernier exercice par rapport à la première année complète d'activité, soit 3 347 lobbyistes plutôt que 133.

Ainsi, dans un contexte où les besoins de la clientèle ne cessent d'évoluer, il y a lieu de poursuivre les travaux visant à optimiser les opérations assurant le bon fonctionnement du registre, ainsi qu'à améliorer la convivialité de son utilisation.

Ainsi, dans une optique d'amélioration continue, plusieurs actions ont été réalisées au courant de l'exercice 2018-2019 en lien avec les opérations, notamment dans le but de faciliter la navigation dans le système lors de l'inscription, ainsi que le traitement des demandes. D'autres améliorations sont prévues pour l'année à venir, particulièrement sur le plan de l'efficacité des opérations qui sous-tendent le service à la clientèle.

Cet exercice financier fut également marqué par un renforcement de la collaboration entre le bureau du conservateur et celui du commissaire au lobbyisme. En effet, des rencontres statutaires entre les deux organisations, visant à traiter de sujets en lien avec les opérations du registre, a permis un arrimage des pratiques en lien avec l'encadrement du lobbyisme au Québec.

Par ailleurs, le 13 février 2019, la ministre de la Justice a déposé à l'Assemblée nationale le Projet de loi n° 6 – Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de

la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale.

Dans cette perspective, je réitère mon entière collaboration et celle de mon équipe au commissaire au lobbyisme. Des échanges ont déjà été amorcés entre nos deux organisations et nous prévoyons les poursuivre, dans l'optique de répondre aux besoins des citoyens et des lobbyistes.

## La déclaration de fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport d'activités relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Je déclare qu'à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport d'activités ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

## Le directeur général associé aux registres et à la certification et conservateur du Registre des lobbyistes



Christian G. Sirois

# LA PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Cette section présente l'organisation mise en place pour assurer l'accomplissement de cette mission gouvernementale qu'est la tenue du Registre des lobbyistes, le rôle des intervenants mentionnés dans la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et une description des services offerts.

## 1. La mission, la vision, les valeurs et le rôle des intervenants

Créé par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (ci-après désignée « Loi »), adoptée et sanctionnée le 13 juin 2002, le Registre des lobbyistes est un registre public administré par le ministère de la Justice et tenu par l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers, qui agit comme conservateur. Puisque l'organisation du Registre des lobbyistes fait partie du ministère de la Justice, elle adhère à la vision définie dans le plan stratégique 2015-2020 de ce ministère (*affirmer un leadership de premier plan dans la transformation de la justice afin de la rendre plus accessible et plus performante*) ainsi qu'à ses valeurs (*respect, intégrité, équité et engagement*).

Tenu par un officier public, le registre est authentique. Il a donc la valeur d'un document officiel et son contenu ne peut être mis en doute. Le registre constitue l'instrument contribuant à l'atteinte de l'objectif de transparence des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires d'une charge publique du Québec. Il facilite également l'exercice des pouvoirs d'enquête et d'inspection du Commissaire au lobbyisme. En effet, ce dernier peut, en consultant ce registre, vérifier si les personnes visées par la Loi répondent aux obligations qui y sont établies quant à la déclaration de l'objet de leurs activités de lobbyisme. De même, la population québécoise a la possibilité de s'enquérir, en tout temps et gratuitement, des activités de lobbyisme exercées au Québec auprès des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, pourvu que ces activités aient été déclarées au registre.

En complément de la Loi, quatre textes réglementaires ont été édictés, soit le Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, le Code de déontologie des lobbyistes, le Règlement sur le registre des lobbyistes et le Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes.

### 1.1 Le contenu du registre

Le registre est composé des déclarations et des avis produits par les lobbyistes-conseils, par les plus hauts dirigeants d'entreprises ou d'organisations et par les représentants dûment autorisés pour présenter ces documents en leur nom.

La Loi exige du déclarant qu'il fournisse, notamment, le nom et l'adresse professionnelle du lobbyiste et, le cas échéant, ceux de son client. De plus, pour chaque mandat de lobbyisme, il doit indiquer l'objet des activités de lobbyisme, la période pendant laquelle elles sont exercées, les moyens de communication utilisés ainsi que le nom de l'institution visée.

### 1.2 Les responsabilités dévolues au conservateur

Le conservateur a comme principal rôle de tenir le Registre des lobbyistes. Dans le cadre de ses responsabilités, il offre les services d'inscription et de consultation du registre. Il peut ainsi :

- vérifier si les déclarations et les avis présentés contiennent tous les renseignements requis et s'ils sont présentés dans la forme et selon les modalités prescrites;

- refuser ou radier toute déclaration ou tout avis qui ne contient pas tous les renseignements requis ou qui n'est pas présenté dans la forme ou selon les modalités prescrites;
- donner et publier tout avis sur la forme, le contenu et les modalités d'inscription des déclarations et des avis fixés par la Loi;
- déterminer les heures de consultation et d'inscription du registre.

Un service d'information générale, d'accompagnement des déclarants et de soutien informatique est également offert par le bureau du conservateur.

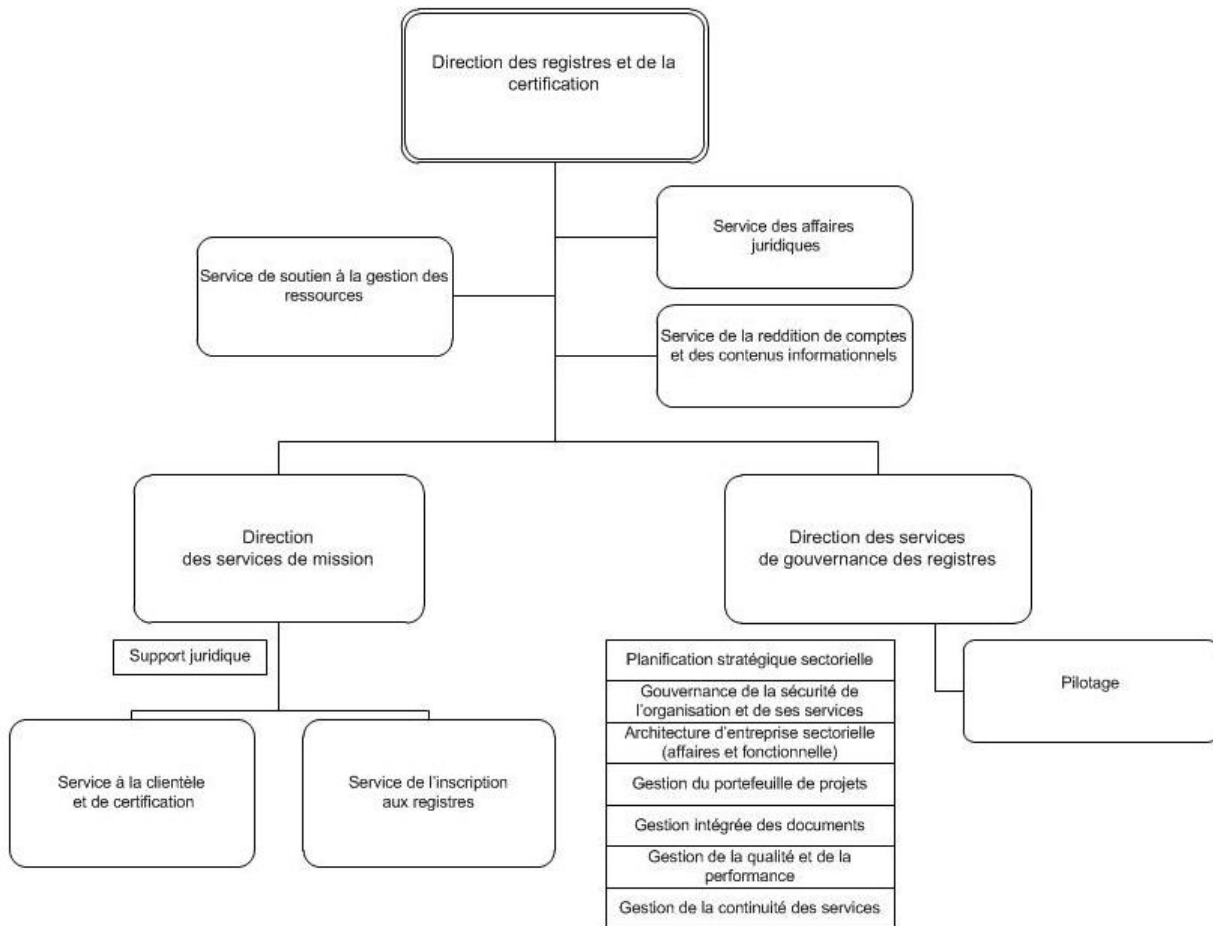
### 1.3 Le commissaire au lobbyisme

La Loi définit également les fonctions du commissaire au lobbyisme, qui est chargé d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme. Elle confie à ce commissaire, nommé par l'Assemblée nationale du Québec, le mandat de faire des enquêtes et de procéder à des inspections relativement à toute contravention aux dispositions de la Loi ou du code de déontologie.

## 2. L'organisation administrative

Sur la base du principe directeur visant la réutilisation des infrastructures, l'organisation du registre est intégrée à celle de la Direction des registres et de la certification (DRC) du ministère de la Justice, laquelle est responsable de plusieurs autres registres. Elle bénéficie donc de l'infrastructure organisationnelle et technologique ainsi que des services de soutien-conseil de la DRC pour les relations avec la clientèle, tout comme sur les plans administratif, juridique et communicationnel. En ce qui concerne les aspects technologiques, la DRC peut compter sur l'expertise offerte par les équipes de la Direction générale des technologies de l'information (DGTI) du ministère de la Justice.

L'organigramme qui suit présente la structure organisationnelle de la DRC au 31 mars 2019.



## 3. Les services offerts

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif de transparence énoncé dans la Loi, le conservateur offre deux principaux services :

- l'inscription, pour que les personnes visées puissent déclarer leurs activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires d'une charge publique du Québec et tenir à jour les renseignements s'y rapportant;
- la consultation, pour que toute personne qui le désire puisse s'enquérir de ces activités.

De plus, un accompagnement juridique et technologique est mis à la disposition des utilisateurs. Grâce à ce service, ceux-ci peuvent obtenir toute l'aide nécessaire pour accéder au registre, soit pour y déclarer l'objet des activités de lobbyisme ou pour en comprendre le fonctionnement. Les déclarants peuvent aussi communiquer avec ce service pour obtenir des précisions sur les étapes et la manière de procéder à l'inscription des déclarations et des avis ou pour soumettre, sous forme de projet, de tels documents avant de les présenter au registre.

Par ailleurs, le conservateur diffuse plusieurs documents, dont un dépliant, des bulletins d'interprétation, des rapports statistiques, de l'aide en ligne et des textes légaux, tous accessibles sur le site Web ou à partir de celui-ci.

### 3.1 L'inscription

La Loi oblige l'inscription, la mise à jour et le renouvellement, sur le Registre des lobbyistes, d'un certain nombre de renseignements portant sur les lobbyistes et leurs activités. Dans le cas d'un lobbyiste-conseil, l'inscription est faite par le lobbyiste lui-même. Dans le cas d'un lobbyiste d'entreprise ou d'un lobbyiste d'organisation, elle est faite par le plus haut dirigeant de l'entreprise ou du groupement pour le compte duquel le lobbyiste exerce ses activités. Les déclarants peuvent aussi mandater une autre personne pour préparer, signer et présenter les déclarations et des avis au Registre des lobbyistes.

Pour aider les personnes visées à s'acquitter de cette obligation, le bureau du conservateur a mis en place des moyens variés.

Ainsi, le déclarant peut :

- remplir en ligne les formulaires et les transmettre électroniquement;
- remplir en ligne les formulaires, les imprimer et les transmettre par la poste ou en personne.

Pour l'inscription, la grille tarifaire comporte des éléments incitatifs favorisant les services électroniques. Ainsi, l'inscription électronique est gratuite pour une déclaration initiale ou pour une déclaration de renouvellement d'une inscription, alors que le tarif est de 169 \$ (indexable le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année) si elle est faite sur support papier.

Par ailleurs, une personne peut souhaiter que certains des renseignements de sa déclaration demeurent confidentiels. Dans ce cas, elle doit d'abord présenter une demande en ce sens en s'adressant au commissaire au lobbyisme, pourvu que ces renseignements concernent un projet d'investissement du client ou de l'entreprise visée et dont la divulgation risquerait vraisemblablement de porter une atteinte sérieuse aux intérêts économiques ou financiers de ce client ou de cette entreprise. Les statistiques relatives aux ordonnances de confidentialité figurent à la section 4.1 (tableau V).

### 3.2 La consultation

En tout temps et sans frais par Internet ([www.lobby.gouv.qc.ca](http://www.lobby.gouv.qc.ca)), la consultation du registre assure d'obtenir, rapidement et facilement, plusieurs renseignements concernant les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires d'une charge publique du Québec.

Depuis la mise en place du registre, le conservateur a fait évoluer le service de consultation pour qu'il réponde mieux aux besoins de la clientèle et du commissaire au lobbyisme. Plusieurs options ont ainsi été ajoutées au fil des ans : recherche par mots-clés, recherche avancée par critères, recherche spécifique pour les titulaires d'une charge publique, et recherche du nom des lobbyistes ayant fait l'objet de mesures disciplinaires prononcées par le commissaire au lobbyisme.

En complément, le site Web du Registre des lobbyistes propose une liste des inscriptions les plus récentes. L'internaute peut ainsi prendre connaissance des nouvelles activités de lobbyisme réalisées auprès des titulaires de charge publique et déclarées dans le registre selon diverses périodes (p. ex. : 30 derniers jours, la journée même, la semaine dernière, etc.).

Enfin, le résultat des recherches affiche la dernière inscription publiée au registre, tout en offrant la possibilité de consulter l'historique des inscriptions. Ainsi, seuls les renseignements les plus pertinents et les plus actuels sont d'abord affichés, ce qui est utile pour déterminer rapidement qui exerce des activités de lobbyisme, auprès de quelles institutions, de quelle manière, à quel sujet et dans quel but.

## 4. Les faits saillants 2018-2019

Au courant de l'exercice 2018-2019, la ministre de la Justice a déposé, le 13 février 2019, le projet de loi n° 6 visant notamment à transférer au Commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes, y compris l'ensemble des activités rattachées à sa gestion.

Par ailleurs, dans un souci d'arrimage des pratiques et d'amélioration de la cohérence des actions envers la clientèle, un comité de suivi opérationnel a été mis sur pied, en septembre 2018, avec le bureau du commissaire au lobbyisme. Ce comité traite de sujets associés aux activités courantes, telles que la tarification, les modalités d'inscription des déclarations ainsi que la gestion des comptes clients.

Sur le plan opérationnel, plusieurs améliorations ont été apportées dans l'optique d'assurer un meilleur traitement des demandes d'inscription au registre, notamment en matière de validation et de visualisation des projets avant la transmission des documents.

Notons également que la navigation, lors de l'inscription au registre, a été améliorée. En effet, il est maintenant possible pour le plus haut dirigeant ou le lobbyiste-conseil de désigner son représentant dûment autorisé lors de la création de son propre compte.

### 4.1 Nombre d'inscriptions

Comme le tableau I en fait foi, entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, 3 347 lobbyistes se sont ajoutés au registre, dont 188 lobbyistes-conseils, 2 268 lobbyistes d'entreprise (représentant 408 entreprises) et 891 lobbyistes d'organisation (représentant 76 organisations). Par rapport à l'exercice précédent, il s'agit d'une hausse de 7,5 % pour le nombre de nouveaux lobbyistes inscrits. Au cours de cette même période, 4 835 déclarations et avis ont été publiés au registre, soit 7,2 % de moins qu'au cours de l'exercice précédent (tableau II).

En 2018-2019, la totalité des déclarations et des avis présentés au registre ont été préparés avec les formulaires Web mis à la disposition des déclarants et ils ont pratiquement tous été transmis électroniquement.

Par ailleurs, pour dresser un portrait du lobbyisme pour la période couverte par le présent rapport d'activités, le conservateur pose comme hypothèse qu'un lobbyiste actif a eu au moins un mandat déclaré actif en 2018-2019. Comme l'illustre le tableau III, on constate une légère hausse du nombre de lobbyistes déclarés actifs par rapport à l'exercice précédent. En effet, au cours de l'année 2018-2019, le nombre de lobbyistes déclarés actifs a augmenté de 8,3 % par rapport à 2016-2017, passant de 13 129 à 13 759. Le tableau IV fait état du nombre d'entreprises et d'organisations ayant eu au moins un lobbyiste déclaré actif.

Tableau I : Nombre de lobbyistes inscrits

	Lobbyiste-conseil	Lobbyiste d'entreprise	Lobbyiste d'organisation	TOTAL
2002-2003*	91	41	166	298
2003-2004	62	18	53	133
2004-2005	28	23	35	86
2005-2006	28	62	50	140
2006-2007	53	106	86	245
2007-2008	39	161	228	428
2008-2009	50	214	150	414
2009-2010	58	250	203	511
2010-2011	60	295	189	544
2011-2012	72	721	337	1 130
2012-2013	91	660	367	1 118
2013-2014	160	1 531	503	2 194
2014-2015	232	1 784	563	2 579
2015-2016	221	2 471	816	3 508
2016-2017	240	2 829	1 007	4 076
2017-2018	187	2 120	792	3 099
2018-2019	188	2 268	891	3 347
<b>TOTAL</b>	<b>1 887</b>	<b>15 965</b>	<b>6 568</b>	<b>24 420</b>

\* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

**Tableau II : Nombre de déclarations et d'avis**

	Déclaration initiale	Renouvellement	Avis de modification	TOTAL
2002-2003*	184	50	322	556
2003-2004	139	119	391	649
2004-2005	75	137	229	441
2005-2006	85	117	111	313
2006-2007	112	188	200	500
2007-2008	124	217	238	579
2008-2009	112	248	235	595
2009-2010	122	298	250	670
2010-2011	143	332	339	814
2011-2012	226	478	398	1 102
2012-2013	289	488	530	1 307
2013-2014	531	719	786	2 036
2014-2015	761	784	1 308	2 853
2015-2016	813	1 425	1 904	4 142
2016-2017	898	1 755	2 840	5 493
2017-2018	621	1 755	2 833	5 209
2018-2019	672	1 797	2 366	4 835
<b>TOTAL</b>	<b>6 031</b>	<b>11 123</b>	<b>15 661</b>	<b>32 815</b>

\* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

**Tableau III : Nombre de lobbyistes actifs**

	Lobbyiste-conseil	Lobbyiste d'entreprise	Lobbyiste d'organisation	TOTAL
2002-2003*	83	41	164	288
2003-2004	131	59	207	397
2004-2005	116	59	202	377
2005-2006	103	118	194	415
2006-2007	142	220	255	617
2007-2008	164	357	433	954
2008-2009	186	517	527	1 230
2009-2010	204	694	617	1 515
2010-2011	226	908	751	1 885
2011-2012	247	1 534	1 016	2 797
2012-2013	297	2 101	1 256	3 654
2013-2014	391	3 372	1 560	5 323
2014-2015	553	4 702	1 852	7 107
2015-2016	666	6 338	2 326	9 330
2016-2017	787	8 234	3 099	12 120
2017-2018	792	8 890	3 447	13 129
2018-2019	770	9 309	3 680	13 759

\* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

**Tableau IV : Nombre d'entreprises et d'organisations ayant au moins un lobbyiste actif**

	Entreprise	Organisation
2002-2003*	23	66
2003-2004	33	79
2004-2005	28	71
2005-2006	44	78
2006-2007	73	101
2007-2008	108	134
2008-2009	129	150
2009-2010	150	168
2010-2011	179	198
2011-2012	276	238
2012-2013	401	283
2013-2014	656	337
2014-2015	1 008	395
2015-2016	1 363	445
2016-2017	1 697	536
2017-2018	1 733	565
2018-2019	1 754	551

\* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

**Tableau V : Nombre d'ordonnances de confidentialité**

	Nouvelle ordonnance	Prolongation ou renouvellement	Levée (partielle ou totale)
2002-2003*	1	0	0
2003-2004	6	2	5
2004-2005	0	0	2
2005-2006	0	0	0
2006-2007	0	0	0
2007-2008	0	0	0
2008-2009	2	0	1
2009-2010	1	2	0
2010-2011	3	3	3
2011-2012	1	4	0
2012-2013	2	1	4
2013-2014	2	2	5
2014-2015	1	2	0
2015-2016	4	6	3
2016-2017	2	4	2
2017-2018	1	4	1
2018-2019	0	4	0
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>26</b>

\* Pour la période du 28 novembre 2002 au 31 mars 2003.

#### 4.2 Nombre de consultations du registre

En 2018-2019, le nombre de consultations du registre s'est établi à 164 565, en hausse de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent. Le tableau VI illustre la répartition de ces consultations en fonction des options offertes.

**Tableau VI : Répartition des consultations**

Option de consultation	Nombre
Grand public	122 235
Titulaires d'une charge publique	8 362
Inscriptions récentes	33 968
<b>TOTAL</b>	<b>164 565</b>

#### 4.3 Nombre d'appels reçus et de projets présentés

En 2018-2019, le Service à la clientèle a traité 8 367 appels relatifs au registre des lobbyistes. La majorité de ces appels provenaient de déclarants souhaitant bénéficier des services :

- d'accompagnement au moment de préparer une déclaration ou un avis;
- d'examen de projets de déclarations ou d'avis avant leur présentation au registre pour assurer une meilleure qualité des inscriptions au registre.

Pour la même période, 7 378 projets de déclarations ou d'avis ont été présentés au bureau du conservateur avant leur inscription au registre, ce qui représente une baisse de 11,5 % par rapport à l'exercice précédent.

À la suite des commentaires du bureau du conservateur, les modifications apportées par les déclarants se sont généralement traduites par des inscriptions répondant aux critères d'appréciation des renseignements requis et celles-ci ont donc pu être portées au registre.

#### 4.4 Commentaires visant l'amélioration

Depuis la mise en place d'un système de gestion de la relation client en mai 2014, le bureau du conservateur collige les commentaires formulés par la clientèle. Il peut donc documenter un plan des améliorations susceptibles d'être apportées pour bonifier l'expérience client.

Ainsi, en 2018-2019, le bureau du conservateur a reçu quelque 32 commentaires. Plusieurs d'entre eux traitaient des difficultés rencontrées avant de publier les déclarations et les avis au registre. Plusieurs utilisateurs ont aussi tenu à souligner le professionnalisme du personnel et la qualité du service d'accompagnement offert au moment d'utiliser les outils Web.

#### 4.5 Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme

Le Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme a pour objectif d'échanger sur les règles d'encadrement du lobbyisme, y compris les questions relatives au registre des lobbyistes. Il vise aussi à formuler des commentaires et des suggestions pour contribuer à l'évolution de ces règles et du registre.

Au cours de l'exercice 2018-2019, les représentants du bureau du conservateur ont pris part aux rencontres du comité consultatif. Y ont également participé des représentants du bureau du commissaire au lobbying, des lobbyistes, des titulaires d'une charge publique et des experts dans le domaine de l'éthique et du lobbying.

#### **4.6 Couverture médiatique**

En 2018-2019, la revue de presse a mené au dénombrement de quelque 71 articles traitant précisément du registre des lobbyistes. Il est à noter que ce nombre n'inclut pas l'ensemble des articles et reportages ayant traité de la Loi et de son application.

# LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, le bureau du conservateur a établi des cibles pour répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs. La mesure des résultats relativement à ces cibles se fait par le système informatique du registre, qui alimente le système de gestion de la performance de la DRC.

## 5. La disponibilité de la consultation

Pour contribuer à l'objectif de transparence, le bureau du conservateur vise à offrir la consultation du registre sur le Web 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Afin d'assurer le maintien de ce niveau de service, il mesure quotidiennement le taux de disponibilité du registre.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
% de disponibilité de la consultation	95 %	100 %	99,9 %	99,9 %

## 6. La disponibilité du service Web d'inscription

Comme pour la consultation, la disponibilité du service Web d'inscription est mesurée quotidiennement. Grâce à ce service, les lobbyistes peuvent en tout temps préparer en ligne une déclaration ou un avis, l'imprimer ou l'expédier électroniquement.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
% de disponibilité du service Web d'inscription	98 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %

## 7. Le traitement des déclarations et des avis

Pour que le public puisse connaître rapidement les nouvelles activités déclarées au registre, le délai maximum pour le traitement des déclarations et des avis a été établi à 2 jours dans 90 % des cas. Cet engagement figure dans la *Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice du Québec*.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
% de déclarations et d'avis inscrits dans le délai de 2 jours ouvrables	90 %	99,7 %	99,4 %	84,8 %

Le résultat légèrement en deçà de la cible s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre d'accompagnements des lobbyistes de 44,6 %, soit une augmentation de 850 appels, par comparaison à l'exercice 2017-2018.

Afin d'améliorer les résultats pour l'année financière 2019-2020, le bureau du conservateur prévoit offrir une formation en gestion lean aux employés attirés notamment au service à la clientèle, dans le but d'amener une révision des processus et des méthodes de travail.

## 8. Le délai de réponse aux appels

Dans sa déclaration de services aux citoyens, le ministère de la Justice s'est engagé à répondre aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes dans 80 % des cas. Comme nous l'avons expliqué à la section 2, l'organisation du Registre des lobbyistes est intégrée à celle de la DRC et bénéficie donc de son infrastructure organisationnelle et technologique, y compris de son service à la clientèle. Celui-ci répond aussi aux appels d'autres services du ministère de la Justice, dont le Registre des droits personnels et réels mobiliers et le Registre des commissaires à l'assermentation.

En 2018-2019, la DRC a globalement répondu à 93,5 % des appels à l'intérieur du délai de deux minutes, et ce, pour l'ensemble des registres.

Indicateur	Cible	Résultat 2016-2017	Résultat 2017-2018	Résultat 2018-2019
% d'appels téléphoniques répondus dans un délai de 2 minutes	80 %	90,9 %	92,6 %	93,5 %

# L'UTILISATION DES RESSOURCES

## 9. L'utilisation des ressources humaines

Comme nous l'avons expliqué à la section 2, l'organisation du Registre des lobbyistes est intégrée à celle de la DRC et bénéficie donc de son infrastructure organisationnelle et technologique.

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, 9,1 équivalents temps complet (ETC) de la DRC ont été consacrés à la tenue du registre. Plus précisément, 5 ETC sont directement affectés aux activités du registre, tandis que 4,1 ETC sont comptabilisés parmi les unités de la DRC qui offrent des services de soutien technologique, administratif, juridique, communicationnel et en relation avec la clientèle.

**Tableau VII : Effectif utilisé au 31 mars 2019**

Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Écart
Registre des lobbyistes	9,1	9,0	0,1

**Tableau VIII : Heures rémunérées au 31 mars 2019**

Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Écart
Registre des lobbyistes	16 583	16 491	92

En 2018-2019, l'utilisation du nombre de ressources affectées à la tenue du registre demeure stable. Cette stabilité est cohérente avec le maintien du niveau d'activité par rapport à 2017-2018.

### 9.1 La formation et le perfectionnement du personnel

Les activités de formation qui se rattachent précisément à la tenue du Registre des lobbyistes comprennent, entre autres, le transfert d'expertise ainsi que l'entraînement à la tâche pour les nouveaux employés ou ceux nouvellement affectés aux activités de ce registre.

Comme en témoignent les tableaux qui suivent, les activités de formation ont totalisé 67,6 jours en 2018-2019 et un coût de 12 190 \$. Les hausses, tant en ce qui a trait aux dépenses qu'au nombre de jours de formation, s'expliquent notamment par l'arrivée de nouvelles ressources.

Par ailleurs, puisque ces formations ont mis à contribution du personnel interne seulement, leur coût est composé uniquement des salaires des employés qui ont suivi la formation et de ceux qui l'ont donnée.

**Tableau IX : Jours de formation selon les catégories d'emploi**

	2018-2019	2017-2018
Cadre	0	0
Professionnel	7,6	3
Fonctionnaire	60	27
Stagiaire et étudiant	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>67,6</b>	<b>30</b>

**Tableau X : Répartition, par champ d'activités, des dépenses de formation spécifique au Registre des lobbyistes**

Champ d'activités	2018-2019	2017-2018
Favoriser le développement des compétences	2 743 \$	3 361 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	0 \$	0 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	184 \$	598 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	8 843 \$	0 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	420 \$	1 510 \$
<b>TOTAL</b>	<b>12 190 \$</b>	<b>5 469 \$</b>

**Tableau XI : Évolution des dépenses en formation**

	2018-2019	2017-2018
Portion de la masse salariale (%)	2,6 %	1,2 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	7,5	3,3
Somme allouée par personne	1 354 \$	608 \$

## 10. Les ressources informationnelles

Pour réaliser sa mission, la DRC préconise l'utilisation des technologies de l'information, ce qui lui assure d'optimiser ses processus et d'offrir une prestation électronique de services.

En 2018-2019, le bureau du conservateur était en attente de l'issue des travaux relatifs au projet de loi n° 6, soit la Loi transférant au Commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale. Par conséquent, les travaux sur les ressources informationnelles ont essentiellement visé à assurer une maintenance du système ou à améliorer certaines de ses composantes déjà existantes. Par exemple, comme nous l'avons mentionné dans les faits saillants, plusieurs améliorations ont été apportées sur le plan de la navigation ainsi que dans le traitement des demandes d'inscription au registre.

## 11. Les ressources budgétaires et financières

Cette section présente l'utilisation des ressources financières au cours de l'exercice 2018-2019, en comparaison avec les données de l'exercice précédent et du budget autorisé.

**Tableau XII : Résultats 2018-2019 – Comparatif avec le budget et les résultats 2017-2018 (en milliers de dollars)**

	Budget 2018-2019 (000 \$)	Résultat 2018-2019 (000 \$)	Résultat 2017-2018 (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)
Revenus autonomes	0,0	0,2	2,1	(1,9)	
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>2,1</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(90,5)</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Traitements et avantages sociaux – réguliers	572,7	563,2	559,6	3,6	
Services imputés gestion et gouvernance	424,1	328,6	308,7	19,9	
Traitements – services internes	428,0	306,0	-	306,0	
<b>TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION</b>	<b>1 424,8</b>	<b>1 197,8</b>	<b>868,3</b>	<b>329,5</b>	<b>37,9</b>
Transport et communications	1,3	1,1	5,7	(4,6)	
Services professionnels et administratifs	761,1	483,1	231,2	251,9	
Entretien et réparations	188,2	128,4	40,6	87,8	
Location	101,0	109,6	50,5	59,1	
Fournitures et approvisionnements	3,6	0,0	0,7	(0,7)	
Autres dépenses	23,8	5,0	-	5,0	
<b>TOTAL DU FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 079,0</b>	<b>727,2</b>	<b>328,7</b>	<b>398,5</b>	<b>121,2</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 503,8</b>	<b>1 925,0</b>	<b>1 197,0</b>	<b>728,0</b>	<b>60,8</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)</b>	<b>(2 503,8)</b>	<b>(1 924,8)</b>	<b>(1 194,9)</b>	<b>(729,9)</b>	<b>(61,0)</b>

### Revenus

Les revenus autonomes proviennent des droits exigés de 169 \$ (166 \$ avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019) pour les déclarations et les avis de renouvellement présentés sur support papier ainsi que pour la délivrance d'états, de copies et de relevés d'inscription. Aucun droit n'est exigible lorsqu'une déclaration ou un avis est transmis par voie électronique ou pour les avis de modification transmis sur support papier.

En 2015-2016, une modification a été apportée pour que les lobbyistes puissent transmettre leurs déclarations et leurs avis par voie électronique en utilisant leur identifiant et leur mot de passe. Cette modification a pratiquement eu pour effet d'éliminer l'ensemble des inscriptions sur support papier et, par le fait même, des revenus.

### Dépenses

Au cours de l'exercice financier, la DRC a réalisé une analyse de prix de revient des différents services. Son objectif était de réviser les bases de répartition des frais de gestion et de gouvernance du Fonds des registres afin de mieux refléter la consommation de services communs entre les secteurs d'activité. L'écart des dépenses (728,0 k\$) s'explique essentiellement par la majoration des dépenses de fonctionnement (398,5 k\$), combinée au traitement des services internes (306,0 k\$) en technologies de l'information.

L'exercice 2018-2019 s'est terminé avec un déficit de 1 924,8 k\$, financé à même les excédents des autres secteurs d'activité du Fonds des registres du ministère de la Justice.

## LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

En raison de son appartenance au ministère de la Justice, l'organisation du Registre des lobbyistes répond, lorsqu'elles sont applicables, aux exigences législatives et gouvernementales pour lesquelles ce ministère doit rendre compte. Plus particulièrement, le Registre des lobbyistes répond aux exigences en matière d'accès à l'égalité en emploi, d'égalité entre les femmes et les hommes, d'emploi et de qualité de la langue française, d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels, de divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics, et d'allégement réglementaire et administratif.

De plus, à compter de l'exercice 2010-2011, la DRC a effectué des analyses de coût de revient afin de se conformer à la Politique de financement des services publics. Cette politique vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité, et à assurer la transparence et la reddition de comptes relative au processus tarifaire. Puisqu'il n'y a aucune clause d'indexation au Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes, la tarification est sujette à l'indexation des tarifs gouvernementaux le 1<sup>er</sup> janvier, selon la variation de l'indice des prix à la consommation.

Il importe de rappeler que les services offerts par le Registre sont de nature publique et sont majoritairement gratuits. Il n'y a donc pas de cible d'autofinancement pour ce registre. Les seuls droits exigés ont trait aux déclarations et aux renouvellements présentés sur support papier ainsi qu'à la délivrance d'états, de copies et de relevés. Comme nous l'avons mentionné à la section 11, le financement des activités du Registre des lobbyistes est assuré à même les excédents du Fonds des registres.

## LES PERSPECTIVES 2019-2020

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le bureau du conservateur poursuivra sa collaboration avec le Commissaire au lobbyisme dans le cadre des travaux visant l'adoption du projet de loi n° 6 transférant au Commissaire au lobbyisme la responsabilité du Registre des lobbyistes.

Le bureau du conservateur continuera également d'assurer l'entretien régulier du registre pour maintenir ou améliorer sa convivialité et ses niveaux de service. Il précisera, entre autres, la procédure à la suite de l'ouverture d'un compte, et il prévoit supprimer la possibilité pour la clientèle de produire des projets de déclarations et d'avis, ce qui facilitera l'inscription au registre.

Au chapitre des activités, il envisage d'offrir une formation en gestion lean aux employés attirés à l'inscription du registre. Son but est d'optimiser les méthodes de travail et d'améliorer la performance de l'organisation ainsi que le service à la clientèle. Cette formation devrait mener à un atelier d'amélioration continue participative (kaizen), qui servira de base à l'implantation des solutions retenues.

Enfin, le bureau du conservateur poursuivra sa contribution aux rencontres que pourrait tenir le Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme, ainsi qu'à tout autre comité pouvant porter sur d'éventuelles modifications à la Loi ou sur les activités du registre.

